Nations Unies A/55/918/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
11 juin 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 166 de l'ordre du jour

Élection de juges du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Mémorandum du Secrétaire général

Additif

1. Par une communication reçue le 21 mai 2001, la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat que M. Joseph Nassif Ghamroun, M. Ahmad Aref Moallem et M. Ahmad Takkieddine avaient décidé de retirer leur candidature.

2. Par une communication reçue le 30 mai 2001, la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat que M. Ghulam Mujaddid Mirza avait décidé de retirer sa candidature.

3. Par une communication reçue le 6 juin 2001, la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat que M. Michael Grotz et M. Ingo Risch avaient décidé de retirer leur candidature.

4. Par une communication reçue le 11 juin 2001, la Mission permanente du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat que M. Abdullah Mahamane Haidara et M. Diadié Issa Maïga avaient décidé de retirer leur candidature.

5. En conséquence, les noms des candidats suivants devraient être rayés de la liste des candidats aux postes de juges *ad litem* du Tribunal international figurant au paragraphe 6 du document A/55/918 :

M. Joseph Nassif **Ghamroun** (Liban)

M. Michael **Grotz** (Allemagne)

M. Abdullah Mahamane **Haidara** (Mali)

M. Diadié Issa **Maïga** (Mali)

01-40701 (F) 110601 110601

M. Ghulam Mujaddid **Mirza** (Pakistan)

M. Ahmad Aref **Moallem** (Liban)

M. Ingo **Risch** (Allemagne)

M. Ahmad **Takkieddine** (Liban)